

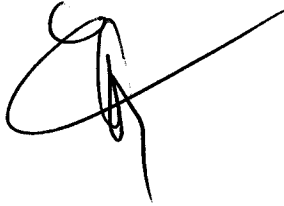
8813 7186

**FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'ORGANISATION
FIGESTOR**

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200.000 euros
Siège social 54/56 Avenue du Général Leclerc
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
329 530 208 R.C.S. NANTERRE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
04 OCT. 2011
DEPOT N° 32717

Copie certifiée conforme



**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 JANVIER 2011**

L'an deux mil onze

Le quinze janvier
A dix heures

La société FIGESTOR ET ASSOCIES, Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social . 44 quai de Jemmapes 75010 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 529 240 640 RCS PARIS,

Représentée par Monsieur Pierre LAOT,

Propriétaire de la totalité des 5.000 actions de 40 euros chacune émises par la Société par actions simplifiée FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'ORGANISATION -FIGESTOR au capital de 200.000 euros,

Associé unique de ladite Société .

A pris les décisions suivantes portant sur la rectification d'une erreur matérielle dans les statuts sociaux.

PREMIERE DECISION

L'associé unique constate qu'une erreur matérielle a été commise lors de l'établissement des statuts de la société sous sa forme de Société par Actions Simplifiée et décide d'insérer un article 10 relatif aux droits et obligations attachés aux actions et de renuméroter les articles suivants des statuts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

